



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2026-0008

**D É C I S I O N**

**Portant attribution du marché relatif à la mise en conformité du système de déshydratation des boues par centrifugation à la station d'épuration Interco 1 de Saint André**

**CC ACVI / OTV SERVICES**

**Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

**Vu** la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, et notamment son article R2123-1,

**Vu** le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

**Vu** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

**Vu** le dossier de consultation des entreprises portant sur la mise en conformité du système de déshydratation des boues par centrifugation à la station d'épuration Interco 1 de Saint André,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 01 juillet 2025 lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, relancé après un classement infructueux de la précédente consultation,

**Considérant** la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour ces prestations,

**Considérant** la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix global forfaitaire,

**Considérant** le choix de l'entité adjudicatrice attribuant le présent marché à la société **OTV SERVICES** sise 151 Avenue IBRAHIM ALI – 13015 MARSEILLE (Siret n° 433 998 473 00774) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20260206-DC2026-0008-AR  
Date de télétransmission : 10/02/2026  
Date de réception préfecture : 10/02/2026

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** le présent marché n°2025F29CENTRI relatif à la mise en conformité du système de déshydratation des boues par centrifugation à la station d'épuration Interco 1 de Saint André, à la société **OTV SERVICES sise 151 Avenue IBRAHIM ALI – 13015 MARSEILLE (Siret n° 433 998 473 00774)** et ce pour un montant de **250 000.00€-HT** (deux cent cinquante mille euros hors taxe, TVA en vigueur en sus),

**ARTICLE 2 : DIT** que le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois à compter de la date fixée par ordre de service,

**ARTICLE 3 : DIT** que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

**ARTICLE 4 : DE PRECISER** que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

**ARTICLE 5 : DE SIGNER** toutes les pièces relatives à ce dossier,

**ARTICLE 6 : DE PRECISER** qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 06/02/2026

**Le président, Antoine PARRA**  
Pour le Président par délégation  
le Directeur général des Services  
Henri ESTEVE



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.*